

<p style="text-align: center;">Avis d'appel public à la concurrence Convention d'occupation et d'exploitation du centre équestre communal</p>

Collectivité :

Identité : Commune d'Albiez-Montrond

Adresse : Chef-lieu - 73300 Albiez-Montrond

Numéro national d'identification - Type : SIRET : 21730013600017

Objet de la convention d'occupation et d'exploitation du centre équestre communal

La convention passée par la commune d'Albiez-Montrond a pour objet la location des biens communaux destinés à la pratique des activités équestres sis au col du Mollard (« Le plan des Croix »).

Le bien loué est composé :

- d'un terrain d'une superficie de 9 924 m² référencé au cadastre comme suit : section YR n°127-128-129-136-137-138,
- d'un abri pour chevaux d'une surface de 31,80 m²,
- d'un local d'accueil d'une surface de 27,28 m²,
- d'un manège équipé d'une surface de 1 800 m².

Il est attendu de l'opérateur qu'il assure la préservation des biens mis à disposition, le nettoyage des locaux et espaces situés dans le périmètre loués et l'exécution de toutes les missions liées à la gestion d'un Centre équestre telles que :

- Initiation et perfectionnement aux activités équestres des enfants (poneys et double-poneys) et des adultes (chevaux) en manège, à la leçon ou par le biais de stages (à la journée ou à la semaine),
- Initiation et perfectionnement aux activités équestres des enfants (poneys et double-poneys) et des adultes (chevaux) en nature par le biais de promenades de durée et de format adaptés aux différents publics.

Ces activités se dérouleront pendant la période estivale et devront être proposée pendant une période d'au moins six semaines consécutives au cours des mois de juillet et d'août.

Il est souhaité que les projets développent les axes suivants :

- collaboration avec les autres opérateurs économiques de la commune ;
- attention portée à la propreté des chemins de balade conçus comme des espaces partagés avec les modes de randonnée ;
- articulation des activités équestres avec les activités d'animation estivale de la commune.

Montant prévisionnel de la convention :

Le montant prévisionnel de la convention est fixé de façon annuelle et de la manière suivante :

- Part fixe : loyer annuel 600 €
- Redevance d'occupation : 1 % du chiffre d'affaires estival.

Critères d'attribution

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères de jugement suivants, sans ordre d'importance hiérarchique, étant observé que le projet sera regardé dans sa globalité :

- Qualité et pertinence du projet d'exploitation des équipements et des activités ;
- Les prestations proposées et leur adéquation avec les attendus de la commune ;
- Les moyens humains mobilisés pour l'exploitation du centre avec composition et qualification de l'équipe dirigeante et enseignante ;
- Les moyens matériels mobilisés pour l'exploitation du centre, notamment le nombre de poneys et de chevaux disponibles pour l'activité (un nombre minimal de six (6) poneys, deux (2) double-poneys et de six (6) chevaux est attendu) ;
- Engagements en termes d'entretien des locaux ;
- Capacité et engagement du candidat à entretenir avec la commune d'Albiez-Montrond une relation contractuelle collaborative et transparente.

Les offres prendront la forme d'un mémoire synthétisant les différents aspects du projet. Elles seront analysées par la commission d'appel d'offres de la commune, sur la base des critères précités. Cette commission émettra un avis sur chaque offre. La commune engagera les discussions et négociations avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre.

Conditions de participation

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
- Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices.

Les documents doivent être adressés au format PDF, joints au mémoire de réponse, à l'adresse contact@albiez-montrond.fr. Un accusé de réception sera adressé aux candidats.

Calendrier de de la procédure

Date de publication : 06 septembre 2023

Date limite de présentation des offres : 06 octobre 2023 à 12 h (fuseau horaire de Paris)

Date limite de notification des résultats : 06 novembre 2023

Date d'entrée en vigueur et durée de la convention :

La convention d'occupation et d'exploitation du centre équestre pendra effet au plus tard le 1^{er} juillet 2024. Elle sera signée pour une durée de trois (3) ans et s'achèvera au plus tard le 30 juin 2027.

Procédures de recours

Les procédures de recours doivent être engagées devant le tribunal administratif de Grenoble - 2, Place de Verdun - Boite postale 1135 - 38000 GRENOBLE.

Téléphone : 04 76 42 90 00

Télécopie : 04 76 42 22 69

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Contact

Secrétariat général de la commune

Mail : contact@albiez-montrond.fr

Téléphone : 04 79 59 30 93